

- Destinataires :** Travailleurs de la santé, médecins, gestionnaires, urgences HMR, HSCO, IUSMM, maison des naissances, CLSC, GMF, GMF-U, points de services locaux (PSL)
- Expéditeur :** Service de prévention et contrôle des infections
- Date :** 9 décembre 2024
- Objet :** Recommandations concernant la rougeole
-

Bonjour,

Tel que mentionné dans [l'appel à la vigilance du 8 décembre](#) de la Direction régionale de santé publique de Montréal, quelques centaines de personnes ont été exposées à la rougeole dans plusieurs milieux à Montréal. Devant cette situation, il est important de repérer et d'appliquer rapidement les mesures de prévention et contrôle des infections pour tout cas confirmé ou suspecté de la rougeole.

La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole afin de limiter les risques de propagation. Nous vous demandons de déployer le nécessaire afin d'assurer l'opérationnalisation des recommandations suivantes.

Cas confirmé ou suspecté de la rougeole :

- ✓ Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains et de porter un masque de procédure ;
- ✓ L'usager confirmé ou suspecté ne doit pas attendre dans une salle d'attente. Il doit être dirigé dès l'arrivée dans une salle appropriée ;
- ✓ Isoler l'usager dans une salle à pression négative ou, si non disponible, dans une salle d'examen avec porte fermée ;
- ✓ Appliquer les précautions additionnelles aériennes. Le port du masque N95 est requis pour le travailleur de la santé ou le médecin en contact avec l'usager ;
- ✓ S'assurer d'attendre le temps requis pour le renouvellement d'air à 99.9 % de la salle d'examen avant de faire entrer un nouvel usager. Si le nombre de changements d'air n'est pas connu, vous devez attendre 7 heures. (Voir tableau en annexe) ;
- ✓ Dans le but de soutenir l'enquête épidémiologique, vous devez dresser la liste des personnes exposées à un cas de rougeole. Pour avoir tous les détails consulter la page 9: [la fiche technique pour la gestion des cas, des contacts et des éclosions de rougeole](#). (MSSS février 2024) ;
- ✓ Éviter de faire déplacer un cas suspecté ou confirmé pour des raisons autres que médicales.

Merci de votre collaboration



ANNEXE 4 – TEMPS REQUIS POUR QU'UNE CHAMBRE D'ISOLEMENT POUR INFECTIONS À TRANSMISSION AÉRIENNE PUISSE ÉRADICUER M. TUBERCULOSIS (CCPMI, 2009)

Renouvellements d'air à l'heure et temps en minutes nécessaire pour des rendements d'élimination de 90 %, 99 % ou 99,9 % des contaminants aéroportés

Ce tableau a été préparé selon la formule $t = (ln C2/C1) / (Q/V) = 60$, qui est une adaptation de la formule pour le taux d'élimination des contaminants aéroportés (100–Mutchler 1973) avec $t1 = 0$ et $C2/C1 = 1 - (\text{rendement d'élimination}/100)$.

Nombre de renouvellements d'air à l'heure	Minutes requises pour un rendement d'élimination de :		
	90 %	99 %	99,9 %
1	138	276	414
2	69	138	207
3	46	92	138
4	35	69	104
5	28	55	83
6	23	46	69
7	20	39	59
8	17	35	52
9	15	31	46
10	14	28	41
11	13	25	38
12	12	23	35
13	11	21	32
14	10	20	30
15	9	18	28
16	9	17	26
17	8	16	24
18	8	16	23
19	7	15	22
20	7	14	21

Si :
 $t1$ = temps initial
 $C1$ = concentration initiale de contaminants
 $C2$ = concentration finale de contaminants
 Q = débit d'air (pieds cubes à l'heure)
 V = volume de la chambre (pieds cubes)
 $Q \times V = RAH$

Source : Membres du comité *ad hoc* ayant établi les Lignes directrices pour la lutte antituberculeuse dans les établissements de soins et autres établissements au Canada.